

statuts

Article 1 : *L'association est dénommée **Envie de saveurs** ; son siège social est situé en Mairie de LA POMMERAYE 49 620.*

Article 2 : ***Objet de l'association :** Développer et Promouvoir le commerce alimentaire de proximité à partir des produits locaux.*

Article 3 : Objectifs poursuivis

Installer dans la zone de chalandise de LA POMMERAYE, un commerce alimentaire répondant aux attentes des consommateurs : proximité, produits locaux, qualité, dynamisme et lien social.

Participer à la dynamique commerciale existante en proposant une offre complémentaire.

Mettre en valeur et développer avec les producteurs locaux, les productions issues de leurs exploitations.

En partenariat avec les établissements locaux de formation, intégrer dans le projet de commerce la formation par alternance pour les métiers liés au commerce alimentaire et au développement local.

Innover et accompagner les nouveaux modes de consommation : le e-commerce, les animations avec les producteurs, le portage, etc.

Article 4: Composition de l'association

L'association se compose de membres actifs, personnes physiques ou morales. Sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle.

Article 5 : Admission et adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission ou le non-renouvellement de la cotisation,
- le décès,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense.

Article 7 : L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral, d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

L'assemblée peut délibérer valablement si 50 % des membres sont présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Article 8 : Le conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres élus pour 3 années. Les membres sont rééligibles 3 fois maximum. Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par tiers, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les mineurs de plus de 16 ans et les salariés de l'association sont éligibles au conseil d'administration mais ne peuvent être ni président, ni trésorier.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé de :

un(e) président(e),

un(e) ou des vice-présidents(es),

un(e) trésorier(e),

un(e) secrétaire.

Article 9 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Article 10 : L'assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, le président ou le quart des membres peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire, notamment pour une modification des statuts.

Les modalités de convocation sont identiques à celles de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée peut délibérer valablement si 50 % des membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 11 : Dissolution

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

En cas de dissolution prononcée par l'assemblée extraordinaire, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs et désigne un ou plusieurs attributaires de l'actif ayant les mêmes desseins.

Statuts réalisés le 5 octobre 2012 à la Pommeraye

Hélène BERTEAU, Trésorière

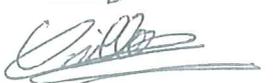


Guillaume FLEURY, Président



Chantal Dile, vice présidente

Anne lise Ounillon, Secrétaire

Liste pour assemblée générale constitutive de l'association du commerce de proximité du 5 octobre 2012

Nom	Prénom	Téléphone	Adresse	mail	Emargement
Berteau	Hélène	06 37 44 14 29	La Forêt Sainon 49620 La Pommeraye	helen.api@gmail.com	
Boré	Jean-Claude	02 41 43 53 85	Guillaume 49620 La Pommeraye	jcboire@wanadoo.fr	
Bretault	Jean-Marie	06 87 39 56 75 02 41 77 73 26	La Forte Maison 49620 La Pommeraye	jmbretault@mairielapom.com	
Charbonnier	Gérard	02 41 77 76 49	Rue de la Loire 49620 La Pommeraye	gerard.charbonnier@worldonline.fr	
Chiron	Marie-Jeanne	06 73 51 21 41	La Grande Bouillère 49620 La Pommeraye	mjchiron@mairielapom.com	
Cottenceau	Christiane	06 80 22 22 97 02 41 77 71 93	74 rue d'Anjou 49620 La Pommeraye	ccottenceau@mairielapom.com	
Dilé	Chantal	02 41 39 81 34 06 23 92 16 31	4 rue Paul Gauguin 49620 La pommeraye	cdile@mairielapom.com	
Fleury	Guillaume	06 63 05 32 69	6 impasse des Rinières 49620 La Pommeraye	fleury9@gmail.com	
Musset	Lydia	02 41 39 05 71	Bas Chaumier 49620 La Pommeraye	musset-rouillier@wanadoo.fr	
Onillon	Anne-Lise	06 34 42 74 38 02 41 43 85 53	74 rue des Moutages 49620 La Pommeraye	annelise7@hotmail.fr	
Poupin	Samuel	06 21 75 10 62 02 41 42 68 83	Petit Coteau 49620 La Pommeraye	fournil:petitcoteau@orange.fr	
Piron	Nicolas	02 41 77 48 75	La Pichonnière 49620 La Pommeraye	nilapiron@sfr.fr	
Queveau	Wilfried	02 41 43 78 87	31 rue de la Loire 49620 La Pommeraye	ww.queveau@wanadoo.fr	
Retailleau	Eddy	06 72 76 20 01	49620 La Pommeraye	eddyretailleau@orange.fr	

VU pour être annexé
au récépissé du

16 OCT. 2012